

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 26 Mars 2024

JD/CL/CA

PROCES-VERBAL DE SEANCE

--- oOo ---

Date de la convocation : 20/03/2024

Nombre de conseillers en exercices : **39**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de MARCQ-EN-BARŒUL s'est réuni à l'Hôtel de Ville en sa séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Bernard GERARD, Maire.**

Étaient présents :

Bernard GERARD, Émilie BOULET, Pierre VERLEY, Valérie DUPARQUE, Nicolas PAPIACHVILI, Françoise GOUBE, Catherine JONCQUEZ, Alain CHASTAN, Didier ELLART, Janine SCHAFIER, Marie-Pierre JANSSENS, Jean-Louis MUNCH, Didier LEMAITRE, MARC DELEURY, Pascale HUBERT, François ROCHET, Pierre-Alain AUBERGER, Éric GILLET, Beata JANSEN, Patricia DEFRANCE, Marie CONTOIS, Véronique SAVIGNAC, Jérôme DALLONGEVILLE, Valérie BAERT, Valérie DENAISON, Augustin HUGLO, Louis RANDOUX, Philippe CREPEL, Stéphane DEFAMIE, Odile VIDAL-SAGNIER, Denis TONNEL

Étaient excusés :

Loïc CATHELAIN ayant donné pouvoir à Bernard GERARD
Valentine ACROUTE ayant donné pouvoir à Émilie BOULET
Annie DELOBEL ayant donné pouvoir à Didier LEMAITRE
Véronique HARDOUIN ayant donné pouvoir à Catherine JONCQUEZ
Raphaël CHARPENTIER ayant donné pouvoir à Véronique SAVIGNAC
Laurent SEAILLES ayant donné pouvoir à Odile VIDAL-SAGNIER
Jean-François PICHON ayant donné pouvoir à Denis TONNEL

Était absent :

Pascal LHERBIER

--- oOo ---

Assistaient à la réunion : Jacques DEBAILLEUL, Pascal MARTIN, Sylvie RYCKEBOER, Catherine LECARDEZ, Christine MAHMOUDI, Lucie CROES, Peggy DEPPEZ, Nathalie OGET, Thibaut NOUGEIN, Frédéric CHAUDY, Olivier WALLART, Jean-Claude LECLERCQ.

Bienvenue dans cette séance de Conseil Municipal du mardi 26 Mars 2024. Je vais procéder à l'appel.

Je constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut donc valablement délibérer. Je vous propose de désigner Monsieur Louis RANDOUX comme Secrétaire de séance. Il n'y a pas d'observations et je vous en remercie.

Je vous demande de bien vouloir approuver le procès-verbal du conseil municipal du mardi 20 février 2024. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Merci. Je considère qu'il est adopté.

Comme vous savez la première partie de ce conseil municipal concerne les décisions municipales pour lesquelles j'ai la seule obligation de vous en informer puisqu'elles sont prises en vertu des pouvoirs que vous m'avez conféré au travers du code de général des collectivités territoriales. Y a-t-il des observations, des demandes d'explication ? Pas de demande d'explication.

Nous allons donc démarrer l'étude des délibérations de ce conseil Municipal.

2024_03_024_DEL DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE MARCQ-EN-BAROEUL - CLETC – MEL

La première des délibérations concerne la désignation des représentants de la ville de Marcq-en-Baroeul à la CLECT pour la MEL. Il s'agit tout simplement de réajuster cette commission locale d'évaluation des transferts de charge avec les cinq représentants élus au Conseil de la Métropole Européenne de Lille et, les membres de cette CLECT sont moi-même, Loïc CATHELAIN, Marie-Pierre JANSSENS, Françoise GOUBE et Raphaël CHARPENTIER. Y a-t-il des observations sur cette désignation purement formelle ? Bien.

2024_03_025_DEL DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD LES PROVINCES DU NORD

La deuxième délibération concerne la désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'EHPAD Les Provinces du Nord. Tout simplement, il convient de remplacer Loïc CATHELAIN qui y siège désormais en qualité de représentant du Conseil Départemental du Nord et donc il a laissé libre sa place de conseiller municipal de la ville de Marcq-en-Baroeul et je vous propose de désigner Véronique SAVIGNAC en qualité de membre du conseil d'administration des Provinces du Nord et également de désigner Andrée LAMOTTE comme personnalité qualifiée puisque Michèle BONVARLET a souhaité ne plus en faire partie, non pas parce qu'elle est fâchée mais parce qu'elle a énormément donné à la ville et je voudrais vraiment ici remercier Michèle qui est quelqu'un de tout à fait exceptionnel, qui s'est beaucoup consacrée aux autres, qui a été conseillère municipale de la ville de Marcq-en-Baroeul et qui était également un membre particulièrement actif du Club Sans Souci qui est un club de bénévoles qui va voir les personnes âgées dans nos EHPAD. Toute notre reconnaissance à Michèle à laquelle je vais écrire un petit mot en votre nom et bienvenue à Véronique SAVIGNAC et à Andrée LAMOTTE qui a accepté, bien volontiers, de faire partie de ce conseil d'administration.

On peut voter ces deux délibérations.

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

Les délibérations 2024_03_0024DEL et 0025DEL sont adoptées à l'unanimité

Je vous en remercie. Je vais passer la parole à Émilie BOULET pour ses délibérations.

2024_03_026_DEL ACCORDS DE RECIPROCITE - ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

➤ **Intervention de Madame Emilie BOULET** : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, mesdames et messieurs. La première délibération porte sur des accords de réciprocité. Pour rappel lorsqu'un élève est scolarisé dans une commune autre que celle de sa résidence, il y a un mécanisme de répartition des dépenses de fonctionnement et donc il vous est proposé de voter ces accords de réciprocité en fonction des villes qui sont inscrites sur la délibération, délibération assez classique.

2024_03_027_DEL VERSEMENT DU FORFAIT COMMUNAL AUX ETABLISSEMENTS PRIVES MARCQUOIS - ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

La deuxième délibération concerne l'application de la convention qui avait été signée, pour rappel, le 16 mai 2023 concernant l'établissement d'un forfait d'externat pour les écoles privées ce montant était de 923 € et je vous rappelle qu'il avait été le fruit d'une négociation entre les établissements privés, la Ville et la Direction Diocésaine. Il vous a proposé ce soir de voter ce versement qui concerne à ce jour 1.648 élèves Marcquois et qui représente un total un total de 1. 521.104 €. Est-ce que quelqu'un demande la parole ? Nous pouvons donc voter ces deux délibérations.

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2024_03_0026DEL est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 35 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Une Nouvelle énergie pour Marcq)
Abstention = 3 (Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire : Odile VIDAL-SAGNIER et
Philippe CREPEL Laurent SEAILLES)

La délibération 2024_03_0027DEL est adoptée à la majorité absolue.

Monsieur le Maire : Oui, Monsieur CREPEL.

Monsieur Philippe CREPEL : On a raté le départ sur l'abstention Monsieur le Maire on a fait un faux départ, le temps qu'on lève la main vous étiez, donc on sera deux à s'abstenir.

Monsieur le Maire : Vous vous abstenez sur les deux ?

Monsieur Philippe CREPEL : non sur la seconde ? sur le forfait Ecole Privée.

Monsieur le Maire : D'accord c'est la loi, je m'excuse, il ne s'agit pas d'un voyage scolaire ou autre

Monsieur Philippe CREPEL : ça remplace le prix de la coquille par exemple vous avez mis dans votre délibération

Monsieur le Maire : Oui mais c'est la loi, bon

Monsieur Philippe CREPEL : c'est un point monstrueux pour moi vous ne mesurez pas la taille de mon pod

Monsieur le Maire : J'ai bien noté que vous vous absteniez mais de temps en temps c'est intéressant de savoir pourquoi. Il y a effectivement des différences importantes entre les membres de votre groupe et nous-mêmes sur un certain nombre de sujets fondamentaux que ce soit le droit de propriété ou sur des opérations comme celle-ci et je vous en remercie, je respecte votre avis.

Nous allons poursuivre l'étude de notre conseil. Je passe la parole à Pierre VERLEY.

2024_03_028_DEL ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

➤ **Intervention de Monsieur Pierre VERLEY** : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Cette délibération fait suite à la délibération qu'on a prise au mois de décembre sur les ZAER, sur les énergies renouvelables et la consultation que l'on a mis en œuvre sur le domaine de la Ville. Suite à cette consultation, il en ressort la proposition de cette délibération qui consiste à identifier deux secteurs dans la Ville : le secteur dit urbain au sud du Pavé Stratégique et le secteur rural au nord du Pavé Stratégique dans les Belles Terres. Sur le secteur urbain d'abord, on permet le photovoltaïque solaire thermique évidemment sur les installations type toiture, toiture individuelle, toiture collective donc c'est sur des bâtiments mais par contre, dans les Belles Terres cela est permis aussi mais on précise bien que la vocation des Belles Terres est à un usage maraichage et afin d'éviter le développement de fermes photovoltaïques sur la totalité des surfaces donc on veut garder cet aspect agricole sur le territoire et on rappelle que d'autres énergies renouvelables ne peuvent pas prendre présence sur le territoire de la commune contenu de son contexte, de sa spécificité, de sa localisation, de sa densité urbaine ou des espaces aériens qui permettent ou ne permettent pas certaines installations. Deux grands secteurs, le secteur urbain et un secteur rural et on a des petites spécificités qui ont soulevé des questions et des modifications de texte pour bien rappeler qu'il ne pouvait pas y avoir d'usage massif de certaines technologies mais, qu'à titre individuel, une personne pouvait mettre en place un élément de chauffage, une chaudière utilisant des énergies comme le bois par exemple.

Monsieur le Maire : Je pense qu'il y a une demande de prise de parole. Monsieur TONNEL.

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL :** Merci Monsieur le Maire. Tout d'abord pour excuser Jean-François PICHON qui est souffrant et qui regrette de ne pas pouvoir être là. Il m'a transmis son intervention puisqu'il a assisté à la Commission et donc je vais vous en faire lecture.

« Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs. L'objet de la délibération est de déterminer le zonage pour des installations de production d'énergies renouvelables ZAER. Nous ne pouvons que saluer ce travail qui s'inscrit dans le Plan Climat AIR Energies de la MEL. Nous regrettons cependant la faible participation des Marcquois à l'enquête préalable avec uniquement 12 réponses pour 40.000 Marcquois. On peut douter de la méthode que vous avez utilisée pour consulter la population. Concrètement pour notre commune, vous proposez de déterminer deux zones géographiques comme l'a rappelé Monsieur VERLEY avec des règles distinctes en matière d'implantation possible d'équipement en distinguant la ville construite et la zone nord sur laquelle vous nous indiquez ne pas vouloir construire même si le sujet des futurs immeubles de la rue du Fort nous démontre à nouveau à quel point vous vous souciez peu de la vie de vos concitoyens en la matière. Au regard des enjeux autour de l'axe du Pavé Stratégique en matière d'urbanisation, nous souhaitons que vous puissiez nous préciser par projet de délibération, ce soir, la délimitation exacte de la zone Nord en matière de ZAER en actant que la zone nord se délimite bien au sud de la rue du Pavé Stratégique en excluant celle-ci. En effet, vous avez toujours indiqué que vous ne souhaiteriez pas de construction au nord de cet axe et, au sud-est, le long du Chemin Poivré excluant ainsi de la zone, la rue Albert Bailly et le secteur de la rue du Fort. Nous vous demandons ces précisions et, sans ces précisions, nous nous abstenons sur ce sujet. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Oui je laisse Monsieur VERLEY commencer à vous répondre.

➤ **Intervention de Monsieur Pierre VERLEY :** Alors, Monsieur Pichon n'était pas présent à la commission Monsieur TONNEL contrairement à ce que vous dites. Néanmoins, il a posé des questions en amont de cette commission et, comme à chaque fois, j'ai plaisir à répondre à toutes les questions qui sont posées par tous les membres de la commission. Je lui ai donc apporté les éléments de réponse à ces questions notamment celle sur la participation. Effectivement, 12 personnes sur une consultation qui était administrée de la même manière que les précédentes consultations dont certaines nous ont amené à avoir 300, 400 participations, c'est-à-dire le site internet de la Ville, les réseaux sociaux et les différents outils utilisés dans la commune. Je pense que le raisonnement n'est pas celui que vous avez mais le bon raisonnement est de se dire que, dans la Ville de Marcq-en-Baroeul, il y avait une envie particulière pour se dire candidat à l'implémentation de grandes surfaces d'exploitation de fermes photovoltaïques. Le constat que l'on puisse faire, c'est que personne dans la Ville de Marcq-en-Baroeul ne se positionne comme voulant implémenter X «hectares» ou «mètres carrés» ou que sais-je d'une technologie citée dans la consultation. Ce qui me rassure, c'est que les 12 personnes qui ont répondu à ce questionnaire pensent exactement la même chose que nous donc tout le monde est raccord dans ce sujet-là et dans la commission, toutes les personnes participant à la Commission, ont partagées l'opinion. On ne va pas mettre de l'éolien avec des pales qui vont à 120 mètres de haut à proximité de l'aérodrome de Marcq-Lille. Il ne faut pas se plaindre de 12 personnes enfin je dirais que c'est juste pour dire qu'il n'y a pas de sujet et que la Ville de Marcq-en-Baroeul ne fera pas l'objet d'une installation massive.

Néanmoins, on a souhaité rappeler qu'il y avait des secteurs qui permettaient l'installation de manière importante d'énergie notamment photovoltaïque et on rappelle à l'Etat que les délaissés autoroutiers sont des zones de tampon très intéressantes notamment pour l'isolation phonique des secteurs sur lequel on a de la route et que ça peut être opportun.

Monsieur le Maire : J'ajouterai juste une chose, c'est que sur ce sujet pour prendre deux exemples Calicéo qui est en cours de construction sera en géothermie par exemple, Calicéo est situé entre la rocade et le Pavé Stratégique dans cette zone intermédiaire de la Ville que chacun connaît notamment les élus qui sont là depuis longtemps puisque la Ville est constituée à la fois d'une ville construite et d'une ville verte et d'une zone intermédiaire entre la rocade et le Pavé Stratégique. Je voudrais préciser les choses d'ailleurs sur ce sujet puisque je lisais la Voix du Nord du 20 mars dernier et je remarquais que l'on parlait des villes qui étaient particulièrement arborées dans la Métropole et, la Ville de Marcq-en-Baroeul était considérée comme une des villes les mieux arborées puisqu'il y a 32 % de sa surface qui est couverte par des arbres ce qui représentait 97 m² par habitant mais ce chiffre ne tient pas compte justement des espaces agricoles situés au nord du Pavé Stratégique et je pense même que l'Hippodrome n'est pas comptabilisé, il faudrait le vérifier, mais je pense que ce n'est pas comptabilisé. Vous savez 32 % de la surface couverte par les arbres sur une Ville de 1.404 hectares, ça représente quand même 449 hectares sans compter la zone agricole qui apparemment n'est pas comptabilisée. Je pense qu'effectivement il ne doit pas y avoir beaucoup de villes en France de 40.000 habitants qui ont préservé et entretenu de tels espaces et en ce moment avec mes équipes et avec Françoise GOUBE, qui est très mobilisée sur ce sujet et mon Adjoint Pierre VERLEY, on est en train de continuer à planter énormément d'arbres dans la Ville, ça se remarque d'ailleurs. Je voudrais juste rappeler aussi à Monsieur TONNEL que nous aurons l'occasion d'avoir des débats sur les projets de la Ville de Marcq-en-Baroeul mais il ne peut pas feindre d'ignorer que depuis les années 80, la Ville de Marcq-en-Baroeul a achetés sous le mandat de Serge CHARLES, 15 hectares de terrain entre la Rocade et le Pavé Stratégique, que ces terrains ont toujours été considérés comme des terrains constructibles et classés comme tel pour être des terrains constructibles et que les terrains privés cela qui sont le long de la rue du Fort en-dessous du Pavé Stratégique et en-dessous de la Ligue des Flandres de Tennis sont aussi des terrains qui ont toujours été des terrains constructibles et qui ont toujours été donc des terrains constructibles acquis à l'origine par la société VILOGIA et pour une petite partie au départ par la société LOGIS METROPOLE, ces deux sociétés étant les seules propriétaires de ces terrains qui sont donc des terrains appartenant à des sociétés privées. Je crois qu'il faut quand même rappeler un petit peu les choses on ne va pas confondre tous les débats, on aura l'occasion d'en reparler puisque je ferai sur ce sujet, une Commission Générale pour rappeler l'état de ces dossiers et suivre la concertation que nous allons initier mais on en parlera tout à l'heure. Si, vous le voulez bien, nous allons en rester là sur ce sujet, pour l'instant. Je rappellerai aussi d'ailleurs que le futur EHPAD de la Ville de Marcq-en-Baroeul qui fait l'objet aujourd'hui d'un concours devrait avoir la qualification de passivhaus, c'est-à-dire une des cotations les plus exigeantes en matière environnementale voilà. Oui Monsieur TONNEL.

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL :** Monsieur le Maire, il ne faut pas se tromper de débat. Moi si vous voulez sur la zone nord vous avez remarqué qu'au dernier conseil municipal je ne suis pas intervenu. Pourquoi ? Parce qu'on a bien noté que c'était des terrains privés, en commission on en a parlé, ça s'est super bien passé. Ce que je regrette sur la zone nord uniquement, c'est la méthodologie de la concertation c'est tout.

Sinon j'ai bien noté, je connais parfaitement le dossier comme vous l'avez rappelé et pour moi, ce sont effectivement des propriétés privées et le propriétaire privé fait ce qu'il veut là-dessus. Simplement j'avais émis les plus grandes réserves sur HURBA et cela a été clairement noté dans le compte-rendu sinon sur le fond pas de problème.

Monsieur le Maire : Très bien, je vous remercie de préciser votre position. La concertation, après les sociétés qui décident de travailler avec un cabinet, je pense qu'on est parmi les villes les plus performantes dans ce domaine. J'avais d'ailleurs proposé à la presse puisque j'avais été contacté samedi à 10h40 par un SMS sur mon téléphone, vous savez que le samedi est une journée assez chargée, pour que je puisse donner mon avis sur une conférence de presse qui avait eu lieu jeudi soir et j'avais indiqué qu'en rentrant chez moi, il devait être 1h40 bon bref, que je devais partir comme vous le saviez tous l'après-midi j'avais un mariage donc j'avais proposé de pouvoir refaire un point et je suis bien sûr à la disposition de la presse pour pouvoir apporter toutes les précisions utiles sur ce dossier comme je l'ai toujours fait depuis toujours en toute transparence. Sur ce dossier, je pense que l'on est véritablement exemplaire. Je voudrais bien savoir dans la Métropole, quelles sont les villes qui travaillent avec autant d'attention et de précision avec un cabinet de psychologie urbaine qui est reconnu comme extrêmement performant, qui fait un travail remarquable, j'en parlerai tout à l'heure quand on abordera le problème de la place de la Victoire avec une méthodologie qui lui permet justement d'être à l'écoute de chacun, on l'a fait pour le dossier TRANSPOLE, on le fait sur d'autres dossiers avec nos partenaires et je pense que c'est extrêmement important effectivement qu'on puisse avoir de la concertation avec le Comité de Quartier avec les riverains, avec l'ensemble des personnes qui sont concernées par ces dossiers et bien sûr les élus. J'ai déjà fait des réunions de cette nature, je continuerai à faire des réunions avec vous tous, une Commission Générale pour que, avec les bailleurs sociaux ou les promoteurs concernés, ces dossiers puissent vous être présentés avec tous les détails et tout ce que vous aurez envie de savoir dans des dossiers qui commencent, ils sont loin d'être terminés. On va voter si vous le voulez bien.

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2024_03_028DEL est adoptée à l'unanimité

Je vous en remercie beaucoup. Nous arrivons à la délibération de Françoise GOUBE.

2024_03_029_DEL PLACE DE LA VICTOIRE - LANCEMENT D'UNE CONCERTATION DANS LE CADRE D'UNE OPERATION D'AMENAGEMENT URBAIN

➤ **Intervention de Madame Françoise GOUBE** : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. On continue sur le sujet dont on vient de parler puisqu'il s'agit ici du lancement d'une concertation dans le cadre d'une opération d'aménagement urbain concernant cette fois-ci, la Place de la Victoire. Il faut que vous sachiez que les immeubles appartiennent à Logis Métropole.

Il y a trois immeubles qui sont anciens soit de 1960, soit de 1962 vous voyez ce sont des immeubles vraiment vieillissants avec les problèmes que cela suppose en termes d'énergie, enfin de perte d'énergie, ensuite la taille des logements également puisqu' avant les normes demandaient des surfaces plus petites donc ça ne correspond plus aux normes actuelles. Vous savez qu'un certain nombre de logements de la rue Louis Braille n'ont pas d'ascenseur et surtout n'ont pas de balcon. On s'est tous rendu-compte de la nécessité, de l'importance à défaut de nécessité, l'importance quand même d'avoir un balcon, souvenons-nous du Covid. Logis métropole souhaite revoir ces trois immeubles. La question s'est posée : Comment réhabiliter, comment voir ces différents immeubles ? Logis Métropole a décidé, puisqu'il est propriétaire des bâtiments, pour les deux bâtiments de la rue Louis Braille de les rénover complètement. Il va y avoir des aménagements contre les pertes d'énergie, la création de balcon et plus de 100.000 € de travaux par appartement, il faut savoir que ce sont des gros travaux. Il y a une concertation qui ne fait pas l'objet de la délibération ici avec les locataires puisque les appartements sont réhabilités, les locataires ont été reçus, ce sera en site occupé, c'est Logis Métropole qui gère mais nous avons été invités à la réunion ce qui nous a permis de voir que l'ensemble des locataires est complètement favorable à la réhabilitation de ces deux immeubles à l'entrée de la rue Louis Braille.

Il y a une deuxième partie dans la réhabilitation qui concerne le troisième immeuble, celui de la place de la Victoire et là, Logis Métropole a souhaité démolir l'immeuble et le reconstruire. C'est l'objet de la délibération ici. Il va donc y avoir une concertation comme ils le font quand ils ont d'autres projets, comme cela a été fait par Vilogia pour La Briqueterie, comme pour Le quartier du Pont et Logis Métropole a également choisi et, c'est eux qui choisissent le Cabinet HURBA dont on vient de parler puisque le Cabinet HURBA est vraiment le spécialiste de ce genre de sujet. On demande aujourd'hui d'être d'accord sur le lancement de cette concertation avec la méthodologie habituelle. C'est-à-dire que HURBA va contacter comme il le fait à chaque fois, recevoir et échanger avec toutes les personnes concernées, les habitants, les riverains du quartier, les commerçants parce qu'il ne faut pas oublier qu'il y a trois commerces en-dessous de l'immeuble et bien sûr, comme d'habitude, le Comité de Quartier. Ils ont leur méthodologie qui est entretien individuel, atelier thématique etc... à la fin, comme à chaque fois, le Cabinet HURBA fera un compte-rendu à Logis Métropole qui nous le donnera et, aujourd'hui on vous demande simplement par cette délibération d'accepter qu'il y ait cette concertation et de procéder aux formalités habituelles dans ce genre de cas.

➤ **Intervention de Monsieur Denis TONNEL :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs. Encore une fois sur le fond pas de souci particulier. On reconnaît tout à fait que les immeubles sont vétustes et qu'ils ont besoin d'une vraie réhabilitation. Sur la forme, ce n'est pas possible. On ne peut pas accepter la forme que l'on nous propose. On a posé plusieurs fois la question en commission sur le devenir, sur les travaux, sur les projets qui étaient lancés sur cette zone plusieurs fois on voyait bien les géomètres venir travailler faire des plans etc... prendre des mesures, on nous a toujours répondu qu'il n'y avait rien, qu'il n'y avait aucun projet de lancer, première chose.

Deuxième chose : Aujourd'hui on a déplacé un parc sur ce site. Dès qu'il a été déplacé, j'ai posé la question en disant : est-ce que c'est dans le cadre du projet futur ? On m'a dit, non il n'y a pas de projet futur, ça c'était récent, c'était tout à fait récent. On s'aperçoit aujourd'hui qu'il n'y a pas de projet futur mais que le panneau d'affichage de permis, il est affiché sur les immeubles et qu'il y a une réunion publique, excusez du peu, qui est organisée demain avec les membres du Comité de Quartier et qui porte comme thème Présentation, échange sur l'évolution de la place de la Victoire.

A un moment, il faut être clair avec les gens et surtout avec les élus que nous sommes autour de la table, soit il y a un projet et on nous le présente, soit il n'y en a pas et on nous dit qu'il n'y en a pas mais dans ces cas-là, il n'y a pas de réunion publique demain et il n'y a pas de panneau d'affichage de permis de construire donc ça ces quelques informations. Sur le cabinet HURBA puisqu'on parle du cabinet HURBA depuis cette deuxième délibération. J'ai fait remarquer en commission que lancer un questionnaire et puis obliger les gens à devoir informer, à devoir renseigner leurs informations de nom, de prénom d'adresse, de téléphone et d'adresse mail avant de pouvoir répondre aux questions, excusez-moi mais je n'ai pas été le seul à être choqué en commission et je trouve ça un peu ridicule. Forcément qu'il n'y a que 12 personnes qui répondent puisque vous forcez les gens à inscrire leur nom. Moi je ne sais pas à votre place mais, moi, vous me donnez un questionnaire où il faut que je remplisse mes coordonnées ça me choque, ça me choque parce que je ne réponds pas de la même manière à un questionnaire surtout pour un projet aussi important quand mes coordonnées sont mises et quand mes coordonnées ne sont pas mises.

Troisième chose : Vous allez lancer une consultation comme sur la rue du Fort, bien la belle affaire. Moi je suis le premier à lancer des consultations, vous avez raison de lancer des consultations vous ne donnez pas aux riverains le plan, vous ne donnez pas aux riverains comment va être l'immeuble, combien il y aura d'appartement, combien il y aura de place de stationnement, bref les riverains, alors vous allez faire des belles réunions d'information ça c'est sûr ils n'auront rien à l'issue de ces réunions ça ce n'est pas normal. A moins que je me trompe mais je pense que c'est ce qui m'a été répondu en commission. Ça c'est encore une chose et ensuite moi je pense qu'il est essentiel que les riverains, avant ces réunions de concertation, on l'a fait sur la rue du commissaire Joubert quand le parking a été refait, on a eu droit à avoir les plans etc... ça c'est une vraie réunion de concertation. Enfin dernier point, il faut quand même noter qu'en déplaçant l'aire de jeu sur l'emprise de la cour, il faut savoir qu'en discutant avec les différents enseignants et puis avec la directrice aujourd'hui les élèves n'ont pas accès à cette aire de jeu parce qu'elle est située sur le domaine public et que ça a l'air tout proche de leur cour de récréation mais s'ils veulent sortir de l'école, ils ne peuvent pas le faire. Donc ça, ça embête aussi parce que je trouve que ce n'est pas normal, on a fait une belle aire de jeu qui est très fréquentée, faut le reconnaître, mais à laquelle les écoliers n'ont pas accès et quand vous regardez l'aire de jeu qui est en face et quand vous regardez ce don ont droit les écoliers, il y a deux malheureux jeux en bois moi, moi ça me choque. Voilà plusieurs questions, plusieurs interrogations encore une fois Monsieur le Maire soyez certain que l'on n'est pas contre le projet, les immeubles, qu'on soit bien clair mais il y a plusieurs interrogations, plusieurs questions. Voilà merci beaucoup de votre attention.

Monsieur le Maire : Oui merci Monsieur TONNEL. Je pense que Monsieur Munch, en sa qualité d'adjoint au Logement veut dire un petit mot et je reprendrai la parole.

➤ **Intervention de Monsieur Jean-Louis MUNCH :** Je voulais juste dire qu'en fait on a toujours tendance à mélanger projet et plan. En fait, ce sont deux notions totalement différentes. Le projet ici, c'est de redonner des conditions d'habitabilité décentes à des locataires qui effectivement aujourd'hui fait un bâtiment qualitatif et on profite de cette opportunité pour requalifier un espace public, il faut bien le dire, n'est pas vraiment structuré, il y a deux contre-allées, un parking, une voie centrale, des arbres sur des terre-pleins, c'est un espace public qui n'est vraiment pas intéressant actuellement, donc le projet c'est ça.

Après le plan lui c'est la résultante de plusieurs réglementations administratives au niveau du PLU, par exemple avant de démolir un bâtiment de logements sociaux, il faut avoir l'accord de la DDTM, il faut être en mesure de justifier que l'on reconstitue l'offre de logement donc ça c'est déjà une première étape et la deuxième étape c'est effectivement de voir quelles sont les possibilités, comme c'est du réaménagement d'espace public avec la MEL de pouvoir récupérer des terrains, transférer des terrains, refaire de l'assainissement, c'est tout un volet technique qui est important. La troisième contrainte c'est effectivement au regard de la réglementation du PLU. Quelles sont les possibilités en termes de volume, de hauteur, de répartition, d'emprise au sol. Quatrième contrainte, c'est la faisabilité technique avec le bailleur social pour voir effectivement si l'ensemble de ces contraintes réglementaires, techniques, administratives sont compatibles avec un bilan financier qui soit réalisé. Et puis, la dernière étape, c'est effectivement la concertation avec le quartier pour pouvoir faire en sorte que ce projet soit le plus abouti possible et la possibilité de réaliser 100 plans différents en fait il en résulte par un effet d'entonnoir à un plan qui sera effectivement la résultante de toutes ces contraintes et qu'on pourra effectivement présenter, c'est la concrétisation de toutes ces contraintes et en fait cette démarche de concertation participe à la prise de conscience de toutes ces contraintes et là on aura un plan à la fin mais il ne faut pas mélanger la notion de projet où là je pense que c'est indiscutable et la notion de plan qui est la résultante de tout ce travail qui a commencé déjà depuis un an. Mais aujourd'hui, effectivement, le plan on attend d'avoir tous les éléments pour avoir ce document graphique. Il ne faut pas mélanger les deux notions.

Monsieur le Maire : Je vais demander sur l'observation sur les adresses, etc... à Pierre VERLEY qui est en charge de cela dans la ville de pouvoir nous donner son éclairage.

➤ **Intervention de Monsieur Pierre VERLEY** : Monsieur TONNEL, je me permets, vous confondez plusieurs sujets, de nombreux sujets, le droit : Est-ce que la Ville de Marcq fait même très bien par rapport à d'autres communes. ? Vous avez évoqué les 12 réponses du sujet de la délibération d'avant. Pour mémoire, on a tous voté et à l'unanimité les conditions de la concertation, on ne peut pas se plaindre, on a partagé à l'unanimité les conditions de la consultation, ça c'est le premier sujet.

Deuxième sujet, les adresses. Au passage sur les ADER, les adresses n'étaient pas obligatoires, les gens pouvaient les fournir s'ils souhaitaient être contactés par le Préfet. Heureusement si les gens ont un projet, qu'on puisse donner les coordonnées des gens qui ont un projet aux personnes qui vont animer et coordonner ces projets-là, ça semble quand même le minimum. Répondre anonymement à ce type d'enquête n'a aucun sens. Ensuite pour revenir sur le sujet de cette délibération, on a plusieurs manières d'aborder le sujet. A un moment il faut quand même qu'on accepte, qu'on reçoive les consultations une par une, on ne peut pas envoyer 10 fois, 30 fois, 40 fois, le même message au motif qu'il est anonyme.

Ce que l'on a choisi de faire dans la Ville de Marcq-en-Baroeul, c'est de travailler dans des gros dossiers comme celui-ci avec des tiers, des tiers de confiance qui ont la responsabilité de la gestion de la donnée au regard de la RGPD. Ces personnes-là jamais ne nous donnent les coordonnées des gens, jamais on ne peut leur demander les coordonnées des gens parce que si vous avez lu les petites lignes des sujets que vous évoquez, vous auriez vu que c'était la société HURBA qui était responsable du traitement et pas la Ville de Marcq-en-Baroeul.

A ce titre, nous n'avons aucun droit et aucun regard sur ces données-là. Je trouve que ce que l'on fait est particulièrement propre au regard du droit, de la liberté et de la réglementation générale de la protection des données que d'autres ne font pas, ils sont tout autant dans le cadre de la loi mais nos administrés ont la garantie que, ce qu'ils fournissent, est dans une boîte, alors je vais dire boîte noire mais c'est une expression, en tout cas elle est noire pour nous, elle est complètement propre pour le Cabinet qui fait ça de manière tout à fait transparente, propre et avec les règles de l'art. Voilà ce que je voulais dire sur la partie concertation en tout cas.

Monsieur le Maire : Oui c'est un dossier bien sûr important et je voudrais aussi apporter quelques précisions. En fait, il y a deux dossiers que l'on soit clair puisqu'il y a d'abord les deux immeubles du fond de la place qui sont sur la rue Louis Braille, qui sont des passoires thermiques comme on l'a dit qui vont être totalement réhabilités pour lesquels effectivement un architecte a été désigné, pour lesquels une consultation d'entreprise a été effectuée et voyez-vous on n'est pas en retard pour les concertations ou quoi que ce soit, j'ai parlé de deuxième dossier ensuite puisque, en ce moment, et j'ai eu ce matin Monsieur Jean-Yves LENNE, le Directeur Général de Logis métropole pour lui demander exactement où l'on en était pour être précis dans mes réponses, il m'a dit Monsieur GERARD sur ce premier dossier des deux immeubles de la rue Louis Braille, un architecte est désigné effectivement, on analyse les offres des entreprises en ce moment et les entreprises seront normalement désignées fin Avril et les travaux devraient pouvoir commencer avec les délais etc... en Septembre. J'attire votre attention sur le fait que c'est un dossier lourd mais, tout à l'honneur de la société Logis Métropole qui va mettre 138.000 € par logement pour sa réhabilitation complète. C'est-à-dire une isolation thermique, refaire les appartements etc... Toutes les personnes ont été concertées, consultées, rencontrées et ça s'est très très bien passé.

Sur le deuxième dossier, comme l'a précisé Jean-Louis Munch, il parle d'or puisque Jean-Louis Munch qui est mon Adjoint au logement est un architecte. Il y a effectivement une très grande différence et j'ai écouté ce qu'il disait et je suis parfaitement d'accord entre une étude de faisabilité qui a été engagée déjà depuis pas mal de temps par la société Logis Métropole pour voir ce que l'on pouvait faire et comment on pouvait le faire, c'est vrai et on est tous d'accord et vous l'avez souligné vous-même Monsieur TONNEL et vous avez raison, quand on regarde les immeubles au-dessus de la pharmacie, on voit des petites fenêtres, on voit des immeubles très très abîmés, il n'y a pas de balcon mais des espèces de coursives bon, bref, on est tous d'accord là-dessus, il n'y a pas d'ascenseur etc. Donc, il y a eu cette étude de faisabilité qui a été faite et puis également effectivement moi j'ai eu beaucoup de réunions avec la MEL pour que des géomètres, des experts, des spécialistes passent pour voir à quel endroit passer précisément parce que ça date de 1962, les canalisations d'eau, de gaz, l'assainissement, comment tout cela va devoir s'organiser dans une restructuration complète de l'espace parce que c'est vrai que quand on va sur place, c'est quand même quelque chose qui est très indéfini, très indéterminé, des espèces de contre-allées où des voitures y passent parfois enfin bref etc, etc. C'est ce travail préliminaire qui a conduit aujourd'hui à notre délibération. Où en est-on pour que je réponde précisément à votre question, Monsieur TONNEL.

La Société Logis Métropole m'a répondu ce matin, je l'ai là. Pour que ce soit très précis, ils m'ont dit Monsieur Gérard, il y a le groupement de maîtrise d'œuvre, architecte, bureau d'études VRD, paysagiste, bureau d'études environnementales, ça vient de s'effacer, je le remets, sera désigné courant Mai, c'est-à-dire le cabinet d'architecte qui va vraiment travailler maintenant sur le dossier au-delà de l'étude de capacité, l'étude de faisabilité avec toutes les contraintes sur les réseaux etc, l'architecte qui va travailler sur ce dossier sera désigné courant Mai, ça c'est la première des choses.

Ensuite, il y aura effectivement cette concertation qui commence dès demain, qui est un préliminaire et c'est bien d'écouter les gens et avec un tiers, je pense que c'est tout à l'honneur de la Ville, tout à l'honneur de la Ville qui fait cela pour que justement les gens se sentent totalement libres parce c'est vrai que parfois il peut y avoir une petite appréhension totalement libre. Comment ça va se passer :

- 27 Mars, présentation de la démarche de concertation au conseil de quartier, pas présenter le dossier puisque l'architecte n'est même pas encore désigné. Il y a des éléments qui existent mais rien sur l'architecture. Donc présentation de la démarche de concertation au conseil de quartier. Qu'est-ce qui se passe ensuite ?

- A partir du jeudi 28 Mars, boîtage du flyer, ouverture d'une ligne téléphonique dédiée et, à partir du 2 Avril, démarrage d'entretiens individuels et les gens vont dire voilà nous on pense effectivement qu'il faudrait ceci, qu'il faudrait cela, des jeux, un espace vert, etc... et on va discuter de l'ensemble des éléments de ce dossier et Moi je m'engage très très clairement à faire une Commission Générale avec l'ensemble des élus de cette commune, de la majorité comme de l'opposition avec la présence de Logis Métropole et je ferai la même chose pour également la rue du Fort pour qu'il puisse vous présenter parce que personne ne le fera mieux que eux l'état de leur dossier, les perspectives ce qu'ils veulent faire et on aura l'occasion de se revoir. Tout ça pour vous dire également que quand même tant le dossier de la rue du Fort tout à l'heure que celui-ci, on est en 2024, ce sont des dossiers qui vont s'échelonner jusque 2030 au moins, ce n'est pas demain matin, les deux premiers immeubles c'est fait à partir du mois de septembre, pour les autres, il n'y a pas de permis de construire contrairement à ce que vous dites Monsieur TONNEL. Je vais juste préciser une chose. Il y a un permis de travaux pour les deux immeubles au fond de la place de la rue Louis Braille et il y a sur la place ce que l'on appelle un DID parce que comme l'a expliqué tout simplement Jean-Louis Munch tout à l'heure, il faut avant de pouvoir se lancer et d'engager beaucoup de frais, il faut savoir si la DDTM, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer qui est en charge de ces questions-là, autorise ou non, la démolition de l'immeuble et il faut qu'on commence une procédure et c'est eux d'ailleurs qui me l'ont dit, Monsieur GERARD commencez votre concertation avec les gens, on doit respecter un formalisme et donc aujourd'hui j'attends, mais on a eu des réunions très importantes bien sûr avec eux préliminaires à tout cela, j'attends de savoir et je voudrais rassurer bien sûr ici tous les habitants de cet immeuble situé au-dessus de la pharmacie puisque il y a des règles qui s'appliquent les mêmes que celles qu'on a appliqué pour la Briqueterie. Toute personne qui quittera cet appartement, quittera cet appartement quand il y aura un immeuble de construit pour le remplacer et on doit lui faire trois offres et, bien sûr, s'ils veulent rester sur place, on trouvera les solutions et sinon on doit leur faire trois offres dans la Ville donc tout ça c'est très normé, très organisé, très précis et moi ce que je veux, c'est que ce soit une réussite et qu'on soit tous fiers ici de la majorité, de l'opposition d'un dossier qui sera une réussite. Voilà c'est un dossier très important, c'est un dossier aussi de respect pour nos concitoyens parce qu'aujourd'hui ils sont logés dans des conditions qui sont difficiles et on espère que tout cela sera fait par tranche progressivement et on aura le temps d'en reparler tous ensemble et aujourd'hui on donne le top départ.

Pour être tout à fait complet, vous le savez les choses changent parfois dans la vie, dans le précédent mandat, dans toutes les réunions d'école, on nous disait Monsieur le Maire quand allez-vous macadamiser ma cour d'école. C'était ça le sujet. Combien accepteriez-vous d'en faire par an de cours macadamisées ? Le monde a changé c'est bien parce qu'effectivement on se rend bien compte qu'il y a des enjeux climatiques environnementaux essentiels et aujourd'hui la discussion c'est que l'on voudrait bien désimpermeabiliser un certain nombre de cours d'école.

Je vous invite à aller les revoir nos écoles parce que je pense que l'on peut être fier du travail qui a été fait dans nos écoles, elles sont remarquablement entretenues mais elles disposent souvent d'espace vert important, ce qui n'est largement pas souvent le cas dans d'autres communes. Ce n'est pas un reproche pour les autres, nous elles sont comme ça. Émilie BOULET a fait beaucoup de réunions sur ce sujet et en parfait accord avec le conseil de parents d'élèves, avec les enseignants, il a été décidé de reverdir cette cour et de faire en sorte qu'il puisse y avoir un foisonnement c'est vrai que quand on y réfléchit, une cour d'école est ouverte six mois de l'année puisque après il y a des vacances, le week-end ce n'est pas ouvert, le mercredi, etc et, il y a bien évidemment, alors c'est moi aussi je vais beaucoup dans ce quartier et je vois beaucoup de gens et j'en discute beaucoup avec les gens j'en connais un certain nombre et ils sont extrêmement heureux de ce qui a été fait, c'est effectivement un endroit très fréquenté qui dispose bien évidemment d'une porte qui permet, en toute sécurité, quand ça doit servir comme cour d'école d'être utilisée comme cour d'école et quand on peut l'utiliser comme parc d'être utilisé comme parc, c'est ça optimiser des espaces. Moi, je trouve que ce sont des beaux dossiers, on va en parler, il est hors de question bien sûr de ne pas communiquer l'ensemble des éléments au fur et à mesure qu'on les aura. Je rappelle que l'architecte pour le reste sera désigné au mois de Mai. Monsieur CREPEL.

➤ **Intervention de Monsieur Philippe CREPEL** : Simplement pour vous dire que l'on prend acte de l'annonce que vous nous faites là aujourd'hui de faire une commission générale ou deux commissions générales sur les projets c'est à vous de voir. C'est vrai que l'on a vu aussi, par exemple, dans les décisions, qu'il y a, à nouveau, un recours contre du logement social, rue Jean Jaurès à la Maison des Oeuvres donc tout ça aussi c'est certainement les logements sociaux qui subissent le plus de recours contre les permis de construire en termes de pourcentage on va dire, et que l'on vient seulement de revalider 22 logements à côté du Lycée Professionnel. C'est sûr que le volume de logements dans la Ville reste compliqué. 29 logements ce n'est pas un petit volume comme on est tendu dans la Ville. C'est ça aussi qui va prendre du temps. Il y a au moins une année pour reloger, une année pour démolir, une année pour reconstruire, on est sur un projet quand même à moyen terme, voire à long terme puisque c'est une longue épreuve pour reloger les personnes. La seule réserve que nous on avait sur ce dossier mais on le soutient d'ailleurs sur la consultation, il y a une nécessité puisqu'on avait déjà été alerté par plusieurs riverains et habitants que les logements posaient quand même question : infiltrations, fissures quand même ça devient, pour ceux qui habitent, ils sont contents d'y être, ils ont même accepté les contraintes qui leur seront imposées pour la rénovation pour les deux logements rue Louis Braille, ce qui n'est pas simple, ils vont habiter un an et demi dans la poussière, les travaux et compagnie parce qu'ils verront un net avantage à l'amélioration de leur logement. Pour les 29 logements de la place de la Victoire, ça va être la course contre la montre pour le relogement avant le début d'un projet donc on verra bien. Sur la Ville de Marcq ça reste tendu de ce que l'on avait compris sur le relogement social. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur. Non ce n'est pas tendu dans la mesure où moi j'ai eu beaucoup de réunions avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et avec Monsieur le Préfet et avec les services de la MEL aussi mais avec Monsieur le Préfet et la DDTM et, en réalité, on ne peut pas se lancer dans des opérations comme celle-là, si on ne donne pas l'assurance, l'assurance de pouvoir reloger les gens. Il n'y a aucune crainte à avoir sur ce sujet et nous avons pris et vous l'avez voté avec nous des décisions très importantes puisque l'on a fait un contrat de mixité sociale dans la Ville de Marcq-en-Baroeul, ambitieux, respectueux aussi de ce qu'est notre ville.

Certains voudraient hyper densifier, moi je ne souhaite pas hyper densifier. Nous aurons l'occasion d'en reparler quand je lis certains articles parfois ou certaines prises de position, je dis non, non, nous on ne veut pas. On arrive dans certaines villes, je suis encore allé dans des villes récemment, je ne vais pas citer mes petits camarades mais je vois des immeubles, excusez-moi mais alors, je trouve vraiment que l'on fait les mêmes erreurs que dans les années 60, les mêmes c'est incroyable. Nous, nous souhaitons avoir des architectures qui se comprennent et puis des dossiers qui, en termes d'urbanisme soient compréhensibles par les gens et acceptables par la dimension qu'ils représentent, tout ça, ce sera notre débat, ils viendront en parler devant vous mais je voulais vous apporter toutes ces précisions pour que les choses soient bien claires entre nous. Je vous ai donné les éléments que je possédais à ce jour et bien évidemment on continuera à travailler ensemble. Je vais vous proposer de voter cette délibération.

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2024_03_029DEL est adoptée à l'unanimité

Je vous en remercie et on continuera à discuter de tout cela sérieusement tous ensemble, je vous en fait la promesse. Alain CHASTAN.

➤ **Intervention de Monsieur Alain CHASTAN** : Merci Monsieur le Maire. Chers Collègues, Mesdames, Messieurs.

Deux délibérations à vous proposer ce soir qui ont été préalablement présentées au Comité Social Territorial du 21 Mars et qui n'ont pas fait l'objet d'objection particulière. La première délibération concerne le Rapport Social Unique, ce que l'on appelle le RSU de l'année 2022. Il ne s'agit pas de valider ce RSU mais simplement de prendre acte de la présentation de ce rapport social qui est une obligation réglementaire. Chaque année, les collectivités se doivent de rassembler les éléments et données à partir desquels vont être établis les lignes de gestion et qui vont déterminer la stratégie de pilotage des ressources humaines pour chaque administration ou chaque collectivité territoriale. Je vous invite, si vous ne l'avez déjà fait, c'est un document intéressant, c'est une photographie de la collectivité sur un temps donné et qui permet d'apprécier la caractéristique des emplois, la situation des agents, de comparer la situation entre les hommes et les femmes, de suivre l'évolution de cette situation, de lutter contre les discriminations. Vous retrouvez un certain nombre de renseignements ça va même aux sanctions qui ont été prononcées à l'égard des agents, on est vraiment dans le détail de vous préciser le nombre de sanctions qui ont pu être mises si toutefois ça devait être le cas. La seconde délibération concerne le tableau des effectifs, là aussi, c'est une photographie à un moment donné qui permet d'être le plus proche de la réalité ou des recrutements ou des nominations en tout cas qui permet à la collectivité de fonctionner. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas vu de demande de prise de parole sur ces délibérations et je remercie Alain CHASTAN parce que la gestion du personnel, bien sûr sous l'autorité d'un Directeur Général, mais le rôle de l'Adjoint est essentiel et je remercie Alain qui est très actif et très présent dans un domaine qui représente 30 millions presque de budget, 29 millions, on tutoie les 30 millions, c'est beaucoup de travail mais ce n'est pas que de l'argent, c'est 850 personnes et c'est en équivalent temps plein près de 600 personnes, c'est beaucoup d'écoute, beaucoup d'attention, beaucoup de problèmes humains, beaucoup de gens qui ont besoin de d'être écoutés et une belle équipe qui nous aide au quotidien donc j'ai l'occasion de remercier mon Adjoint, mon Directeur Général et tous les collaborateurs qui sont ici présents parce que c'est un gros boulot au quotidien. Est-ce que l'on peut voter ces délibérations

2024_04_0030DEL : RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) 2022

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2024_03_030DEL est adoptée à l'unanimité

2024_04_0031DEL : TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS - MODIFICATION

Membres en exercice = 39

Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2024_03_031DEL est adoptée à l'unanimité

Ensuite, il y a Janine SCHAFIER qui va prendre la parole sur ces délibérations.

2024_04_0032DEL : ASSOCIATION LES AMIS DE POGGIBONSI : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION D'UN DEPLACEMENT A SOUPIR LE 8 JUIN 2024

➤ **Intervention de Madame Janine SCHAFIER** : Monsieur le Maire, chers Collègues, Mesdames et Messieurs. La Ville de Marcq-en-Baroeul est jumelée depuis 2001 avec la ville toscane de Poggibonsi et soutient l'association de jumelage «les Amis de Poggibonsi» qui propose des cours de langue italienne et des sorties culturelles.

Afin de promouvoir le devoir de mémoire lié à la Grande Guerre, cette association propose l'organisation d'un déplacement le 8 juin prochain à SOUPIR dans l'Aisne sur les lieux de bataille de la guerre de 14-18 et du Chemin des Dames.

Seront associés à l'événement, les élèves participants au cours de langue italienne ainsi que les représentants des autres associations de jumelage de la Ville. Ils se rendront sur place ensemble pour partager ce temps fort.

Dans le cadre de ce déplacement mémoriel, l'Association «Les Amis de Poggibonsi» sollicite le concours de la Ville afin de contribuer aux frais liés à cette journée. Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 450 € à l'association afin de couvrir partiellement les frais de transport inhérents à ce déplacement.

2024_03_033_DEL COLLEGE DU LAZARO : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE D'UN ECHANGE SCOLAIRE AVEC LE COLLEGE DE POGGIBONSI (ITALIE)

La deuxième délibération concerne le collège du Lazaro. Le collège du Lazaro et son équipe éducative, personnel de direction et enseignants sont engagés depuis de nombreuses années dans une dynamique d'échange linguistique et culturel au bénéfice de leurs élèves. L'équipe s'est fortement investie dans des projets de mobilité européenne Erasmus plus et le collège a établi par le passé de solides partenariats avec des établissements de nos villes jumelées. Ainsi cette année, le collège du Lazaro a reçu deux professeurs et une quinzaine de collégiens italiens à Marcq-en-Baroeul, la semaine dernière du 18 au 22 mars. Ceux-ci ont pu participer aux nombreuses activités culturelles, sportives et linguistiques qui leur ont été proposées. A leur tour, 20 élèves Marcquois se rendront pour la première fois du 13 au 17 mai prochain en Toscane à Poggibonsi, notre ville jumelée depuis 2001. Ils participeront à un programme d'activités culturelle et linguistique varié et seront hébergés chez leurs correspondants italiens. Ces échanges favorisent non seulement la découverte d'une nouvelle culture, de nouveaux modes de vie mais ils permettent également de renforcer les liens entre les jeunes et ils entrent ainsi dans le cadre de la promotion de la citoyenneté européenne. Le collège du Lazaro sollicite l'aide de la Ville pour participer au financement de cet échange scolaire. Au vu des justificatifs fournis par l'établissement, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 700 € pour couvrir partiellement les frais de séjour.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des observations ? On a eu une belle actualité avec nos villes jumelées et les jumelages qui existent avec nos collèges ou nos lycées mais franchement on a une réunion magnifique ici avec l'Institution Libre de Marcq-en-Baroeul qui est jumelée avec Gladbeck depuis plus de 60 ans et puis une très belle rencontre aussi avec nos amis de la ville de Poggibonsi ici à Marcq-en-Baroeul. Je pense que l'on ne peut que se réjouir de la richesse de ces rencontres entre jeunes pour construire ensemble l'Europe. Pas d'observation ?

Membres en exercice = 39
Votants = 38

Pour = 38 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe une Nouvelle Énergie pour Marcq/
Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

Les délibérations 2024_03_0032DEL et 0033DEL sont adoptées à l'unanimité

Je vous remercie. Ce conseil est terminé. Merci beaucoup d'y avoir participé. Merci au public, à la presse de nous y avoir accompagné.